

L'évolution des structures foncières rurales en Lorraine

par Jean PELTRE

Chargé d'Enseignement à l'Université de Nancy

Avec ses 23.500 km² et 2.300.000 habitants (1), la Lorraine rassemble 4,7 % de la population française sur 4,2 % du territoire national. Elle occupe un rang enviable pour les productions industrielles de base : plus de 20 % pour le charbon, les filés de coton ; plus de 60 % pour le sel, le minerai de fer et les industries chimiques et métallurgiques qui en dérivent.

Par contre, les actifs agricoles ne représentent que 2,3 % du secteur primaire français. Les productions céréalières et les terres labourables elles-mêmes ne dépassent guère 3 %. Et si les « surfaces toujours en herbe » totalisent 5,2 %, il faut savoir qu'en réalité sont comptabilisés sous cette rubrique de vastes espaces d'intérêt fort médiocre et notamment des friches qui couvrent plus de 5 % de la surface des finages dans plus du quart des communes.

Ces chiffres mettent en évidence le déséquilibre agriculture-industrie, constamment aggravé depuis un siècle, dont témoignent de multiples archaïsmes — des structures et des méthodes — qu'on s'efforce aujourd'hui de résorber. Ces archaïsmes sont plus visibles dans la Lorraine purement agricole qui comprend : à l'ouest, la majeure partie du département de la Meuse où le secteur primaire n'est refoulé à la seconde place que dans la vallée de la Meuse et de l'Ornain ; au sud, toute la région non montagneuse du département des Vosges, la montagne étant, grâce au textile, une des plus industrielles de l'Europe. C'est le début du Plateau lorrain, qui se prolonge au nord jusqu'à la frontière franco-allemande, en conservant un caractère agricole très affirmé, sauf dans les secteurs urbanisés du bassin houiller, de la vallée de la Moselle de Metz à Thionville et de l'agglomération nancéienne, où l'agriculture prend des formes nouvelles en s'adaptant aux conditions humaines et économiques.

(1) En 1962.

Pourtant, jusqu'alors, c'est en fonction des conditions naturelles qu'ont été définies les « grandes régions agricoles » (figure 1). Calquées sur les accidents de relief majeurs qui délimitent eux-mêmes les principaux compartiments géologiques et pédologiques, elles sont relativement homogènes. Mais leurs aptitudes agricoles varient de l'une à l'autre (figure 2), puisqu'elles individualisent tantôt des plateaux calcaires (Barrois, Haye, Pays Haut) ; tantôt des plaines argileuses, triasiques, liasiques (plateau Lorrain, Bassigny) et jurassiques (Woèvre) ; tantôt le massif cristallin des Vosges et ses enveloppes gréseuses. Ces régions agricoles sont des bases statistiques précieuses pour le géographe, malheureusement écartelées entre plusieurs départements et parfois difficiles à reconstituer dans leur intégralité à partir des enquêtes des Directions Départementales de l'Agriculture.



FIG. 1. — Les Grandes Régions Agricoles de Lorraine.

1. Argonne - 2. Barrois - Woèvre - 4. Pays Haut - 5. La Haye - 6. Bassigny -
7. Plateau Lorrain - 8. La Vôge - 9. Montagne Vosgienne.

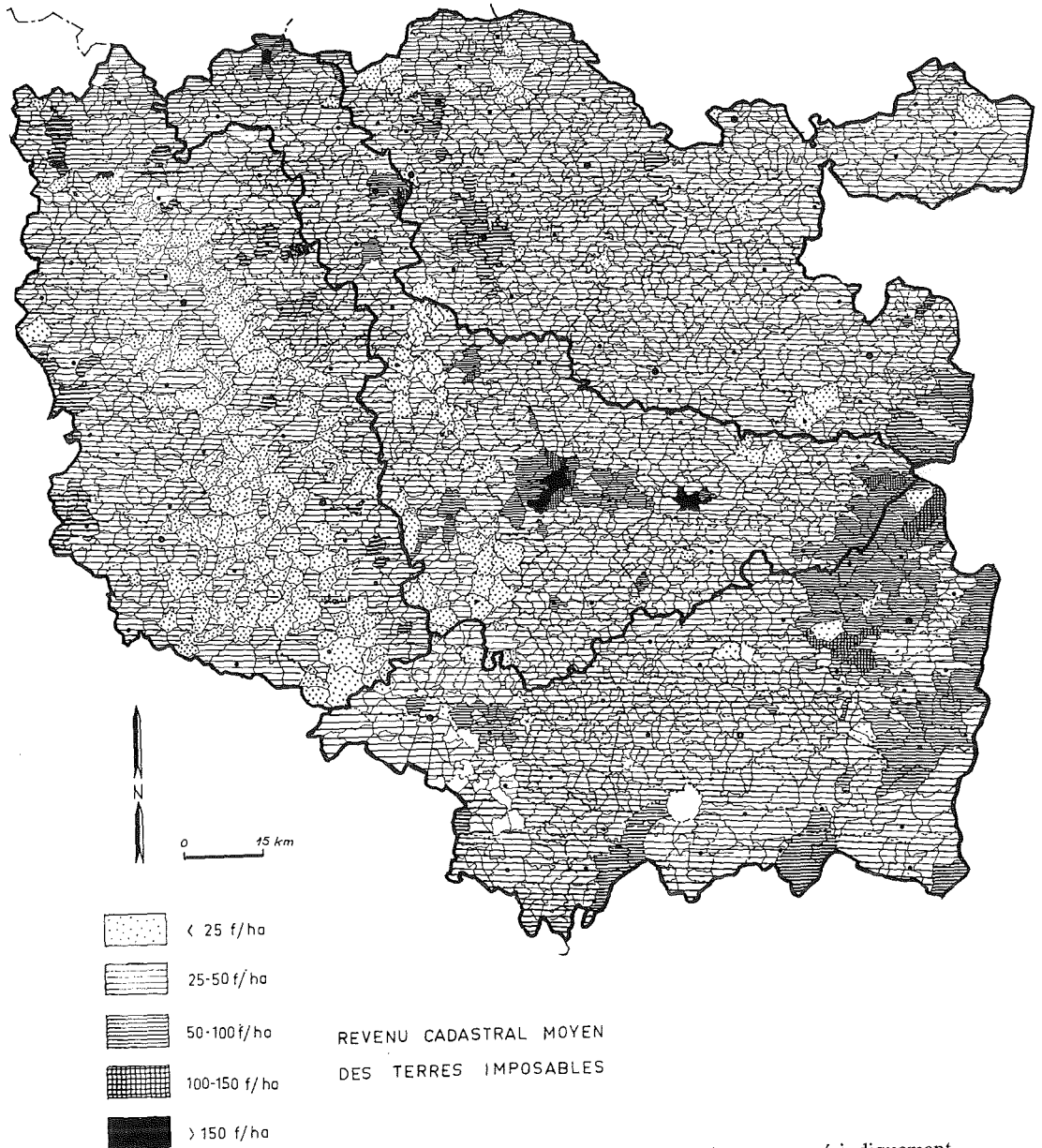


FIG. 2. — Le revenu cadastral est une base d'imposition des terres, périodiquement remise à jour. Il tient compte à la fois de la valeur intrinsèque du sol et de son utilisation. Remarquer la médiocrité relative des plateaux du Barrois et de la Haye et la valeur, en constante progression, des régions en cours d'urbanisation. Le haut niveau du revenu cadastral dans la plus grande partie des Vosges s'explique par leur aptitude à l'enrésinement.

Le contraste des conditions naturelles, si accusé parfois, n'a cependant aujourd'hui sur le paysage agraire et rural que des effets atténués. Cela s'explique à la fois par l'héritage d'un très vieux système agraire, au moins médiéval, et par une évolution récente. Beaucoup de caractères de l'ancien *openfield* se retrouvent dans les paysages lorrains actuels : finages cultivés sans arbres (mais non sans clôtures, celles-ci étant d'ailleurs peu visibles), habitat strictement groupé, division des terres en lanières longues et étroites. Parfois transparaissent encore les anciennes contraintes d'assolement, pourtant officiellement abolies depuis deux siècles, qui témoignent du retard de certaines régions.

L'autre facteur qui tend à oblitérer les conditions naturelles est l'extension des herbages jusque dans les secteurs médiocrement aptes à les accueillir. Cette extension, plus précoce en Meurthe-et-Moselle, est sensible dès la fin du second empire. Les surfaces en herbe doublent, dans ce département, entre 1892 et 1925. Leur progression sera ensuite la plus rapide en Meuse et en Moselle. De sorte qu'aujourd'hui, les herbages l'emportent sur les labours dans les quatre départements avec des pourcentages variant de 27,8 (de la surface totale) en Meurthe-et-Moselle à 32,4 en Moselle. Certes, une telle évolution n'a pas atteint également tous les cantons mais le clivage entre ceux qui se consacrent principalement à la culture et ceux où dominent les herbages ne s'explique plus seulement par des conditions naturelles. On commence d'ailleurs à accorder aux facteurs humains et économiques, l'importance qu'ils méritent en tant que critères de régionalisation, en agriculture. On a récemment démontré, par exemple, que le nord du plateau Mosellan, en raison de ses archaïsmes, de sa lenteur à mettre en œuvre les possibilités multiples offertes par la loi d'orientation agricole, méritait d'être traité à part, de former une nouvelle région agricole dont les limites occidentales coïncident curieusement avec la limite des langues (2).

Au nombre des critères de régionalisation agricole, il faut donc faire une large place aux transformations intervenues depuis la seconde guerre mondiale sous la pression de causes générales et régionales. Nous ne retiendrons ici de ces transformations que les regroupements au niveau des exploitations et l'amélioration des parcelles.

(2) J. JUNG, *Structures agraires et bilinguisme en Moselle*. Metz, 1968 (deux brochures ronéotypées). — DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE EN MOSELLE, *La structure des exploitations agricoles du Plateau Lorrain nord et sud mosellan en 1967* (une brochure ronéotypée, s.d.).

A. — LES REGROUPEMENTS FONCIERS.

La concentration des exploitations n'est pas un phénomène nouveau. Il prit naissance dans notre région dans le dernier quart du XIX^e siècle au moment de la grande poussée d'industrialisation. Mines et industries sidérurgiques drainaient alors des manouvriers ruraux en masse et de nombreux petits propriétaires exploitants. Le mouvement se prolongea au début du XX^e siècle, mais il s'accéléra très nettement après 1955 comme le prouve l'exemple de la Meurthe-et-Moselle (Tableau I).

TABLEAU I. — Evolution du nombre d'exploitations dans le département de Meurthe-et-Moselle

Taille des exploitations	Nombre			Variation globale (%) de 1929 à 1967	Variation annuelle (%)	
	1929	1955	1967		de 1929 à 1955	de 1955 à 1967
< 5 ha	10.200		3.900	- 61		
toutes tailles	21.063	12.228	8.812	- 57	- 1,4	- 2,7

(Sources : *Statistique agricole de la France de 1929. Monographie de Meurthe-et-Moselle. Résultats de l'enquête communautaire sur les structures agricoles en 1967 : Lorraine-Alsace*).

Dans l'ensemble de la Lorraine, plus de 28.000 exploitations disparurent entre 1955 et 1967, au rythme moyen de 3,8 % par an. Les plus touchées furent les petites exploitations. Aussi n'est-il pas étonnant de relever les plus forts pourcentages de diminution en Moselle (5,1 %) et dans les Vosges (3,9 %) où les très petites fermes de moins de 5 ha — souvent aux mains d'ouvriers-paysans — représentaient en 1967 respectivement 39 % et 25 % du nombre total.

En nombre comme en superficie, l'évolution a profité essentiellement aux exploitations de plus de 50 ha (Tableau II).

Ce mouvement de concentration a été nettement plus rapide en Lorraine que dans la France considérée dans son ensemble (figure 3) mais moins accentué qu'en Alsace où les petites exploitations, il est vrai, l'emportent encore de beaucoup. Dans le détail des départements lorrains, la

TABLEAU II. — Répartition, en %, des exploitations en nombre et en superficie, en fonction de leur taille (Lorraine)

Taille S.A.U. en ha	Nombre d'exploitations %		Superficie agricole utilisée %	
	1963	1967	1963	1967
< 5	34	29,8	4	2,9
5 à 19,9	31,7	31,4	16,6	14,4
20 à 49,9	22,5	24,5	35,8	33,6
> 50	11,0	14,3	43,6	49,1

(Source : *Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 1967*).

Meuse s'oppose à la Moselle (figure 4) en ce qui concerne le nombre des exploitations grandes et petites. Mais en considérant à la fois leur nombre et leur superficie (figure 5), il apparaît que c'est en Moselle que la concentration est la plus poussée : 50 % de la superficie agricole utilisée

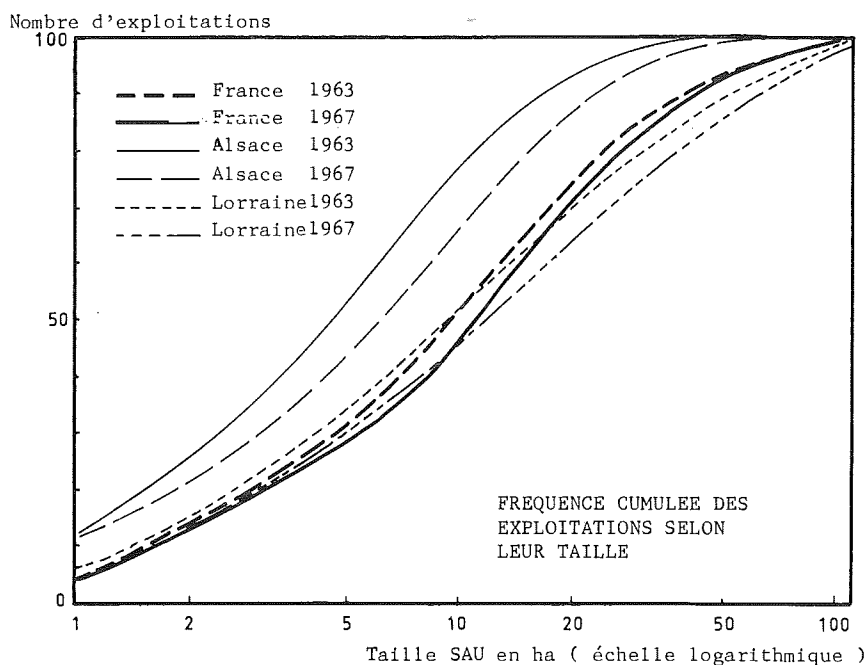


FIG. 3.

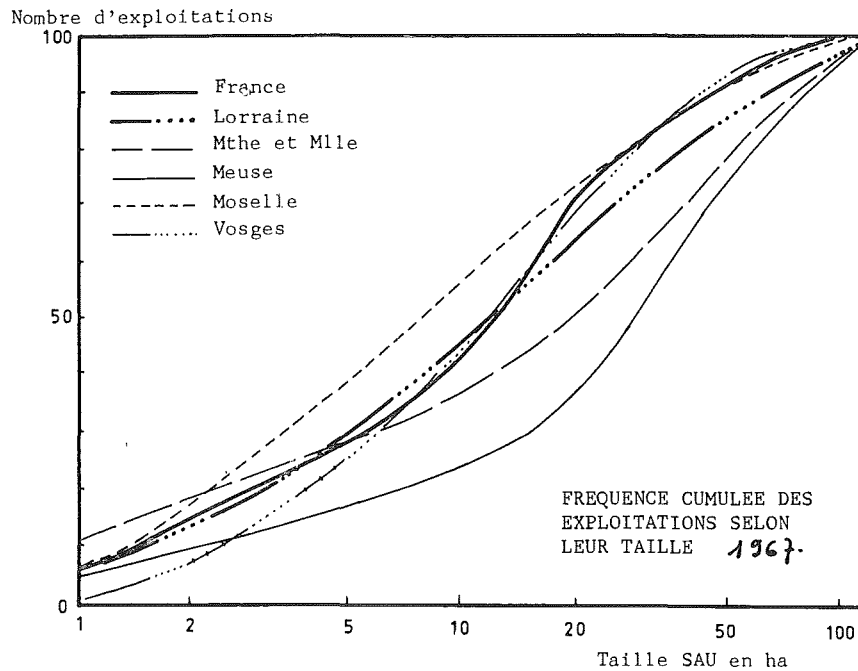


FIG. 4.

dans 12 % des exploitations, contre 16 % en Meurthe-et-Moselle, 18 % dans les Vosges, 21 % dans la Meuse. La figure 5 montre en outre que 50 % des exploitations totalisent seulement 8 % de la S.A.U. dans le département de la Moselle qui est ainsi le plus contrasté de tous (figure 6), secteurs montagneux exceptés, en dépit d'une évolution très rapide de la taille moyenne des exploitations (Tableau III).

TABLEAU III. — Evolution de la taille moyenne des exploitations (en ha)

	Meurthe- et - Moselle	Meuse	Vosges	Moselle
1955	22,6	32,3	11,5	10,2
1963	27	35,8	15,1	16,2
Taux de croissance %	19	10	31	58

L'accélération de la concentration depuis dix ans n'est pas due au hasard. Rendue nécessaire par la généralisation et l'accentuation de la

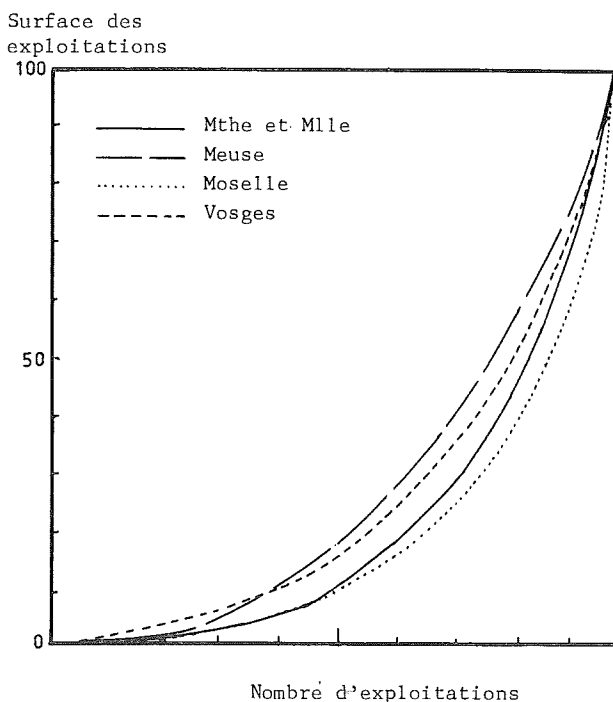


FIG. 5.

Courbes de concentration de la superficie utilisée et du nombre d'exploitations dans les départements de Lorraine — 1967.

mécanisation, elle fut alors encouragée par l'état, qui s'efforçait auparavant de freiner l'exode des agriculteurs. Ce renversement de politique, contemporain des négociations préluant à la mise en place du marché commun, s'appuyait, d'une part, sur la certitude depuis longtemps acquise que l'évolution des systèmes de culture passait nécessairement par la disparition ou la reconversion des exploitations les plus petites ; d'autre part sur une meilleure connaissance de la situation existante et des objectifs à atteindre. De nombreuses études, en effet, avaient été poursuivies par des « Commissions des structures », dans le cadre des régions agricoles de chaque département pour préciser le seuil de rentabilité ou, si l'on veut, de viabilité des exploitations considérées comme « normales », c'est-à-dire servies par 2 U.T.H (3). Partout il apparut que cette surface minimale, qui variait de 20 ha dans la montagne vosgienne à 48 ha sur les plateaux du

(3) Unité de travail humain.

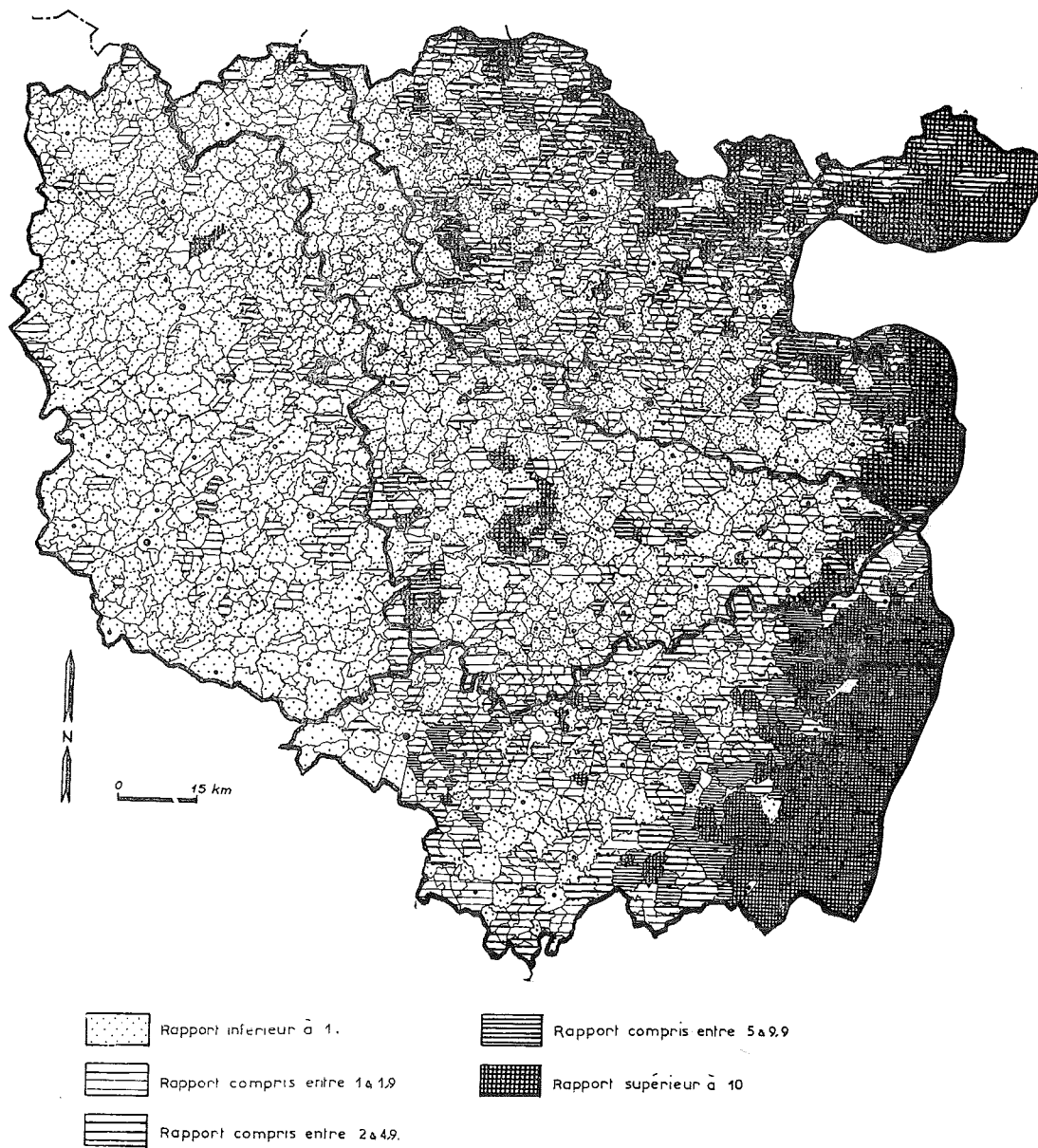


FIG. 6. — $\frac{\text{Nombre d'exploitations} < 20 \text{ ha en } 1962.}{\text{Nombre d'exploitations} > 20 \text{ ha}}$

Barrois, était loin d'être atteinte. En 1963, par exemple, dans le département de la Meuse, un tiers au moins des U.T.H. affectées aux exploitations moyennes (20 à 50 ha) était excédentaire (4).

Il est vrai que, depuis, les surfaces minimales ont été reconsidérées et légèrement réduites. D'autre part, le critère de l'exploitation à 2 U.T.H. est de plus en plus critiqué, ce qui est inévitable, compte-tenu de la mécanisation croissante. Beaucoup de techniciens souhaitent le remplacer par la notion de produit brut à l'ha, mais une détermination satisfaisante de celui-ci dépend du perfectionnement de notre appareil statistique. Quoiqu'il en soit, la nécessité de hâter l'évolution des structures étant mise en lumière dans la plupart des régions françaises, la loi complémentaire d'orientation agricole de 1962 créa à cette fin le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (F.A.S.A.S.A.). Quel a été son impact en Lorraine ?

Il faut considérer séparément les incitations mineures et l'indemnité viagère de départ (I. V. D.), la seule vraiment efficace. Au nombre des premières, il faut retenir celles qui concernent les jeunes ou les adultes travaillant dans de mauvaises conditions de rentabilité mais qui désirent rester agriculteurs. Le bilan s'établit ainsi, pour la seule année 1969 :

- a) L'aide aux migrations rurales, créée en 1949, destinée à faciliter l'exode agricole à partir des zones encombrées dites zones de départ, au nombre desquelles se trouve la Lorraine toute entière, vers les zones d'accueil comme le sud-ouest, le centre et, plus près de nous, la Haute-Marne. Cinq cas d'émigration organisée : deux en Meurthe-et-Moselle et trois dans les Vosges, libérant au total 316 ha.
- b) L'aide aux mutations agricoles, créée en 1963 pour permettre une réinstallation sur une exploitation viable : 12 réinstallations pour un total de 560 ha, dans le cadre de la Lorraine.
- c) L'aide à l'établissement rural des aides familiaux : 3 pour 80 ha.

Incitation mineure aussi dans notre région, quoique mieux connue, l'aide aux mutations professionnelles s'adresse aux actifs agricoles exploitants, fils d'exploitants ou salariés, désireux de changer d'emploi. Depuis 1963, date de sa création, en six ans, 800 demandes environ ont été acceptées (5).

(4) J. PELTRE, *Chronique lorraine*, dans *Revue géographique de l'Est*, 1965, 2, p. 209.

(5) Mais les services officiels ne contrôlent et ne subventionnent que 10 à 12 % seulement des mutations professionnelles d'actifs agricoles.

Mais l'incitation majeure, de très loin, est l'I.V.D. C'est une sorte de retraite complémentaire allouée aux agriculteurs âgés de 65 ans au moins, qui abandonnent volontairement leur exploitation. Sous certaines conditions, les terres libérées sont transférées en tout ou en partie à d'autres exploitations. Exceptionnellement, l'I.V.D. peut être attribuée dès 60 ans dans certains secteurs dits de « rénovation rurale » déterminés par décret. Il n'en existe qu'un en Lorraine, englobant quelque 40 communes de la montagne vosgienne dont la structure agraire, au sens large du terme, était particulièrement défavorable et difficile à remodeler. De 1964 au 31 décembre 1969, 3.800 indemnités ont été accordées et les superficies transférées de ce fait dépassent 87.000 ha. Résultat très appréciable, évidemment lié à la structure démographique de la catégorie des exploitants agricoles dont l'âge moyen s'accroissait dangereusement. Ceux de plus de 55 ans étaient 44 % en 1955, 52 % en 1963 et, cette même année, ceux de 65 ans et plus étaient plus nombreux que les jeunes de moins 37 ans.

Une grande partie des terres libérées est transférée sans difficulté de gré à gré par les soins du F.A.S.A.S.A. Mais dans nombre de cas, il serait

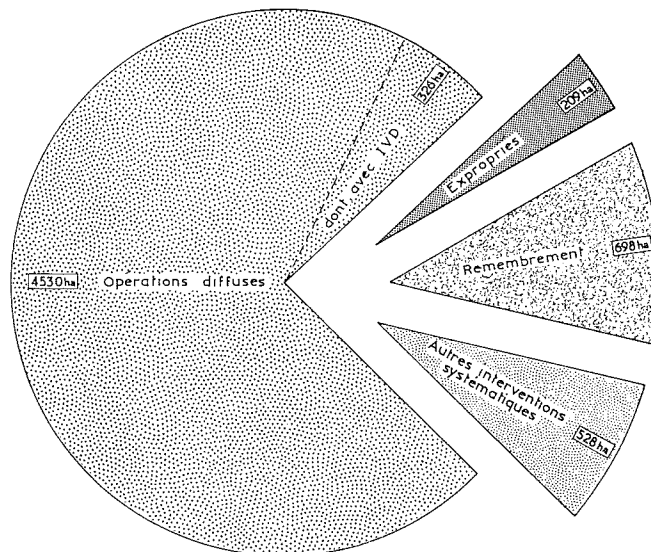


FIG. 7.

S.A.F.E.R. de Lorraine — Acquisitions de l'origine au 31-12-68 — Ventilation suivant la nature des opérations ; 341 acquisitions pour 5 965 hectares.

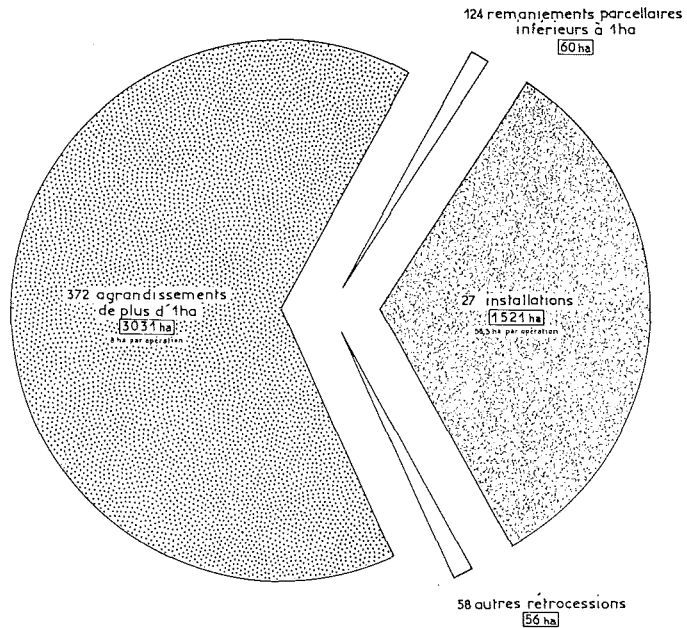


FIG. 8.

S.A.F.E.R. de Lorraine — Rétrocessions de l'origine au 31-12-68 — Destination donnée aux immeubles ; 588 reventes pour 4 668 hectares.

souhaitable qu'interviennent les intermédiaires spécialisés et désintéressés que sont les S.A.F.E.R. (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Elles ont précisément été créées pour acheter des terres ou des exploitations mises en vente librement et pour les rétrocéder, après aménagement éventuel, à des exploitations viables. Pour diverses raisons, il y a deux S.A.F.E.R. en Lorraine, la Meuse ayant la sienne propre. D'après les figures 7 et 8 qui résument l'activité au terme de cinq années de fonctionnement de la plus importante des deux, couvrant trois départements, on voit que le rôle des S.A.F.E.R. est relativement modeste. Modeste également le rôle des G.A.E.C. (groupement d'agriculture en commun), peu nombreux — 65 environ — et, pour plus de la moitié, simples groupements familiaux associant en général père et fils.

Enfin, pour améliorer les structures agraires, on avait espéré tirer un large profit de la récupération des incultes d'origines diverses. La société créée à cet effet, la S.A.F.E. (Société d'aménagement des friches de l'Est) estimait en 1959 que 150.000 ha au moins pouvaient être remis en culture dans les quatre départements. Mais, à l'heure où on envisage une

contraction dirigée des surfaces cultivées, la reconquête des incultes n'a pas sa place et la S.A.F.E., après avoir mené à bien plusieurs opérations intéressantes, s'est muée en S.A.F.E.R.

Au total, ces diverses actions récentes ont eu des effets bénéfiques en Lorraine. Grâce à elles, près de 100.000 ha de terres ont permis d'étoffer des exploitations viables, du moins dans la conjoncture actuelle, ou d'en créer de nouvelles. Mais c'est encore très insuffisant. Qu'on en juge par l'exemple du plateau mosellan. La S.A.F.E.R., au 31 août 1968, soit en quatre ans, y avait acquis 2.200 ha et en avait rétrocédé 1.700. Or, les études faites par le ministère pour examiner dans quelles conditions il serait possible de porter les exploitations de cette région à 33 ha (et non plus à la superficie de 42 ha pour 2 U.T.H., considérée pourtant comme insuffisante) avaient conclu à la nécessité de mobiliser au minimum 52.000 ha !

En outre, cette grande œuvre de remodelage des exploitations se trouve freinée, parfois même bloquée, par des facteurs locaux, régionaux ou généraux. Localement, dans le Nord Mosellan ou dans la montagne Vosgienne, les ouvriers-paysans constituent des îlots de structures inadaptées difficiles à réduire. Régionalement, le marasme industriel qu'a connu la Lorraine depuis cinq ans ou six ans, a ralenti le mouvement des mutations professionnelles. L'augmentation continue du prix des terres — il a doublé et parfois triplé entre 1950 et 1960 — a nécessairement réduit le rôle des S.A.F.E.R. et, paradoxalement, la stabilisation de ce prix en 1969 les mit en difficulté plus grande encore en les obligeant à rétrocéder certaines terres à perte. Enfin, toujours sur le plan régional, l'ampleur des remembrements est cause de soucis. On leur reproche de prolonger l'existence d'exploitations trop restreintes en les rendant mieux adaptées à la mécanisation.

Mais les principaux obstacles sont d'ordre plus général : insuffisance des crédits, insuffisance de coordination entre les services directement intéressés par l'aménagement des structures agricoles. Quelques « actions concertées » concernant 2.000 ha sont en cours dans les campagnes à la périphérie de l'agglomération nancéienne, mais les plans d'urbanisation qu'elles élaborent auront pour résultat d'effacer l'activité agricole. Autant dire qu'en matière de regroupements fonciers dirigés, nous sortons à peine d'une période de rodage. Il n'en est heureusement pas de même pour le remodelage des parcelles.

B. — L'EVOLUTION DES PARCELLAIRES.

Sans méconnaître l'importance des échanges amiables, fréquents entre les deux guerres lorsque se multiplièrent dans les campagnes les enclos de fil barbelé, mais dont le recensement est difficile, nous étudierons ici les remembrements collectifs. Après avoir constaté leur importance numérique, nous montrerons qu'ils appartiennent à des types très divers, dans le temps et dans l'espace, mais que ce sont aujourd'hui des solutions insuffisantes.

A la fin de l'année 1968, près de 1.000 communes avaient été remembrées. Elles se répartissent comme l'indiquent la carte hors-texte et les tableaux IV et V).

TABLEAU IV. — Remembrements effectués en vertu de la loi du 9 mars 1941.

Départements	Nombre de communes	%	Superficie remembrée (1.000 ha)	% de la superficie des exploitations > 5 ha
Meurthe-et-Moselle	283	47	147	55
Meuse	261	44	173	56
Moselle	198	26	113	38
Vosges	104	19	62	26
France				26

Il faudrait ajouter à cela 57 opérations réalisées de 1880 à 1914 (54 en Meurthe-et-Moselle, 3 en Moselle) et mêmes quelques-unes de la seconde moitié du XVIII^e siècle (carte hors-texte).

C'est dire que la tradition des remembrements est fort ancienne en Lorraine, que la préparation psychologique des populations a été de ce fait facilitée, permettant de pousser les travaux à un rythme accéléré, surtout depuis 1947. Nous nous classons ainsi après les grandes plaines céréalières du Bassin Parisien et derrière l'Alsace où, il est vrai, la division des terres était plus grave qu'en Lorraine (6).

(6) Ch. CHRISTIANS, *La réorganisation agraire en Basse-Alsace et dans sa bordure vosgienne*, dans *Bull. de la Soc. belge d'Etudes géographiques*, tome XXVIII, 1959.

V. — Remembrements réalisés entre les deux guerres en application des lois de 1918 et 1919

Départements	Nombre de communes	Superficie remembrée (1.000 ha)
Meurthe-et-Moselle	97	55,8
Meuse	22	11
Vosges	2	1,2
Moselle	0	—

La répartition des opérations montre que les meilleures régions agricoles sont en général les plus favorisées : grande Woëvre, Pays Haut (à cheval sur trois départements), Plateau Lorrain. Sont au contraire défavorisés : la montagne vosgienne, la Vôge, les plateaux du Barrois, les fronts de cuestas, le nord et le nord-est du plateau Lorrain, les régions très urbanisées (Nancy, Metz, Vallée de l'Orne, région de Longwy, etc...) (7). L'explication d'une telle répartition n'est pas simple. Interviennent et interfèrent souvent des facteurs physiques et des facteurs humains dont nous ne pouvons citer que les principaux :

- le découpage administratif : dans chaque département, les crédits sont répartis différemment entre les postes d'investissement, en fonction des besoins les plus pressants ;
- l'archaïsme de certaines régions comme le Nord Mosellan où les avantages des remembrements ne sont pas encore compris ;
- les conséquences de la première guerre mondiale : entre 1918 et 1940, il a fallu remettre en état la « zone rouge » bouleversée par les combats ;
- la structure foncière de l'ancien vignoble : bien qu'il ait disparu de la plupart des fronts de côte, il reste à sa place un parcellaire extrêmement divisé, truffé de friches, sociales ou non, où tout remembrement est présentement impossible ;
- la multiplication des reboisements intempestifs sur les anciens champs en lanières, principalement sur le grès vosgien ;
- les conséquences de la restructuration des exploitations : plus vastes, elles souffrent davantage des séquelles de l'ancien système agraire et cherchent à y porter remède. Pour la même raison, des communes

(7) *Atlas de la France de l'Est*, Nancy, Berger-Levrault, 1959, Carte 34 A. *Commentaire* de André BLANC.

entières considèrent comme caduc le remembrement qui leur a été accordé voici dix ou vingt ans et elles en réclament un nouveau. Il est juste de préciser que chaque type de remembrement a ses avantages spécifiques et que ceux-ci disparaissent progressivement au fil des ans.

Les remembrements historiques sont des pièces de musée, sans doute, mais ils ont frayé la voie aux remodelages contemporains et ont laissé des traces dans le paysage agraire. Les territoires auxquels ils s'appliquaient, purgés de leurs graves défauts, n'ont pas connu en général de nouvelle refonte. Ces remembrements appartiennent à trois générations. Les plus anciens, de 1680 à 1750 environ, n'avaient qu'un but : reconstituer la propriété après les terribles désertions rurales, temporaires ou définitives, de la guerre de 30 ans. Ils furent nombreux à l'est et au sud-est de notre région mais, en dépit de leur appellation de « remembrements » ils n'étaient pas faits pour améliorer les conditions d'exploitation de la terre. Au contraire, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, ont été menés à bien quelques remembrements « vrais » entrepris à l'initiative des seigneurs accapareurs de terre. Ils représentent une des manifestations de la « réaction nobiliaire » précédant de peu la révolution, mais, en même temps, ils s'accordent avec les idées de « réunions territoriales » prônées alors par les disciples des physiocrates. Souvent, enfin, ils apparaissent comme une conséquence directe de la remise en ordre des propriétés évoquées ci-dessus. Le seigneur haut justicier récupérait à cette occasion les lanières éparses dites « en déshérence », généralement minuscules et de peu d'intérêt, à moins qu'une réorganisation totale du finage puisse les regrouper. Inutile de dire que les pièces du seigneur étaient alors réunies dans les meilleurs cantons, que les soles étaient nécessairement supprimées en même temps que, par multiplication des chemins, étaient désenclavées toutes les parcelles (8). Ces anciens remembrements sont faciles à repérer sur la photographie aérienne par le contraste entre la trame géométrique de l'ensemble, d'allure très moderne, et la minceur archaïque des lanières.

La troisième génération des remembrements historiques est celle de remaniements entrepris de 1860 à 1915, principalement en Meurthe-et-Moselle, sur les finages très homogènes situés au nord et au sud de Nancy. Ils ont été réalisés à l'initiative d'un géomètre lorrain qui a eu l'idée de conjuguer trois opérations : l'abornement général, dont le but

(8) Tel est par exemple le cas de Neuwiller-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle).

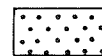
COMMUNE DE QUEVILLONCOURT

Situation avant remembrement : nombre de parcelles - 815
: surface moyenne - 26 ares

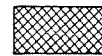
Propriétés mises en évidence avant et après remembrement



18 ha.
M. R.A. 79 parcelles avant
8 » après



37 ha.
M. B.P. 115 parcelles avant
21 » après



5,60 ha.
M^me R.E. 26 parcelles avant
4 » après

Surface intéressée : 214 ha
Nombre de propriétaires : 105

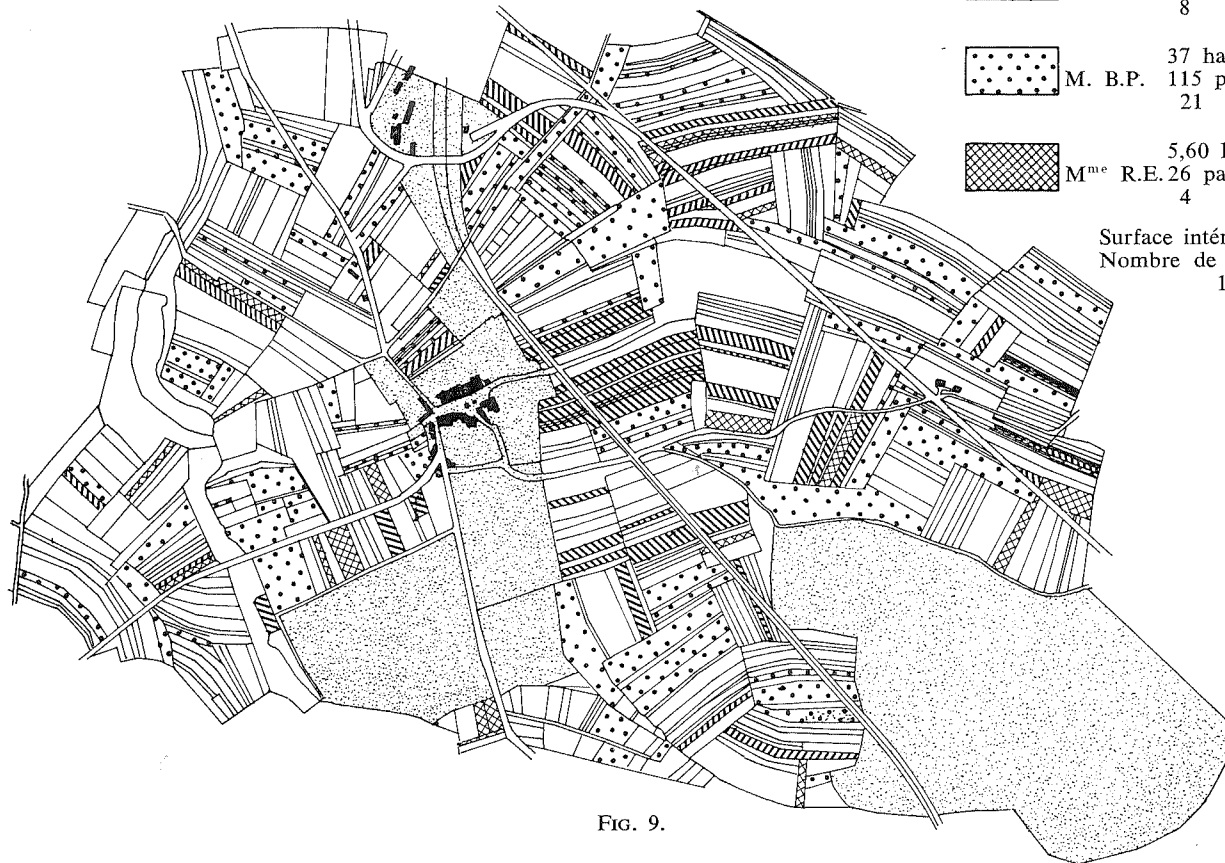


FIG. 9.

était de donner à chacun la quantité réelle de terre portée sur son titre de propriété ; le renouvellement du cadastre, qui devenait alors un véritable titre foncier et certaines opérations caractéristiques de nos remembrements actuels : création de chemins et réunion de parcelles.

Mais c'est en 1918 seulement qu'apparurent les remembrements modernes dans les régions sinistrées, dont la nôtre. Ils devaient permettre avant tout la remise en culture dans les meilleures conditions des terres saccagées par la guerre. La loi de 1918 en confiait la responsabilité à une association syndicale des propriétaires. Mais c'était l'assemblée générale de ceux-ci qui pouvait seule adopter les projets. Aussi les votes favorables furent-ils souvent difficiles à obtenir. C'est pour cette raison qu'une loi de 1919 remplaça l'association syndicale de tous les propriétaires par des commissions communales et départementales, d'un fonctionnement plus souple.

Le forme définitive de la procédure de remembrement fut élaborée de 1938 à 1960. En vertu de la loi du 9 mars 1941, l'opération est décidée, puis exécutée, par une commission communale. Dès lors, elle a un caractère obligatoire et aucun propriétaire ne peut s'y soustraire. Mais comme elle porte atteinte au droit de propriété, elle est précisée par des règles très strictes. Le travail préparatoire est effectué sous le contrôle du génie rural par le géomètre désigné par la commission communale. Le périmètre du territoire à remodeler (toujours inférieur, ici, au périmètre communal et souvent de beaucoup ; cf. figure 10) étant précisé, les apports de chacun sont recensés. Seule entre en compte la propriété, à la différence de ce qui se passe en Belgique (9). Ce ne fut pas gênant — du moins jusqu'au milieu du XX^e siècle — dans une région comme la nôtre où le faire-valoir direct l'emportait très largement et où le fermage concernait principalement des fermes isolées, assises sur des terres bien regroupées. La commission arrête un classement des sols en autant de natures de culture et de classes qu'il est nécessaire pour rendre compte des cultures pratiquées et surtout de la vocation des sols à ces cultures. Chaque classe est caractérisée par une « valeur réelle de productivité » à l'ha, tenant compte uniquement de ce que ce sol peut produire mais ne faisant entrer en ligne de compte ni la situation des parcelles à des distances plus ou moins grandes des chemins existants, ni aucun autre élément de leur valeur vénale. Ensuite, une simple

(9) Ch. CHRISTIANS, *L'aménagement foncier et les modifications du substrat agraire en Belgique*, dans *Bull. de la Soc. belge d'Etudes géographiques*, tome XXXIV, 1965, p. 349.

COMMUNE DE QUEVILLONCOURT

Situation après remembrement : nombre de parcelles - 216
: surface moyenne - 1 ha

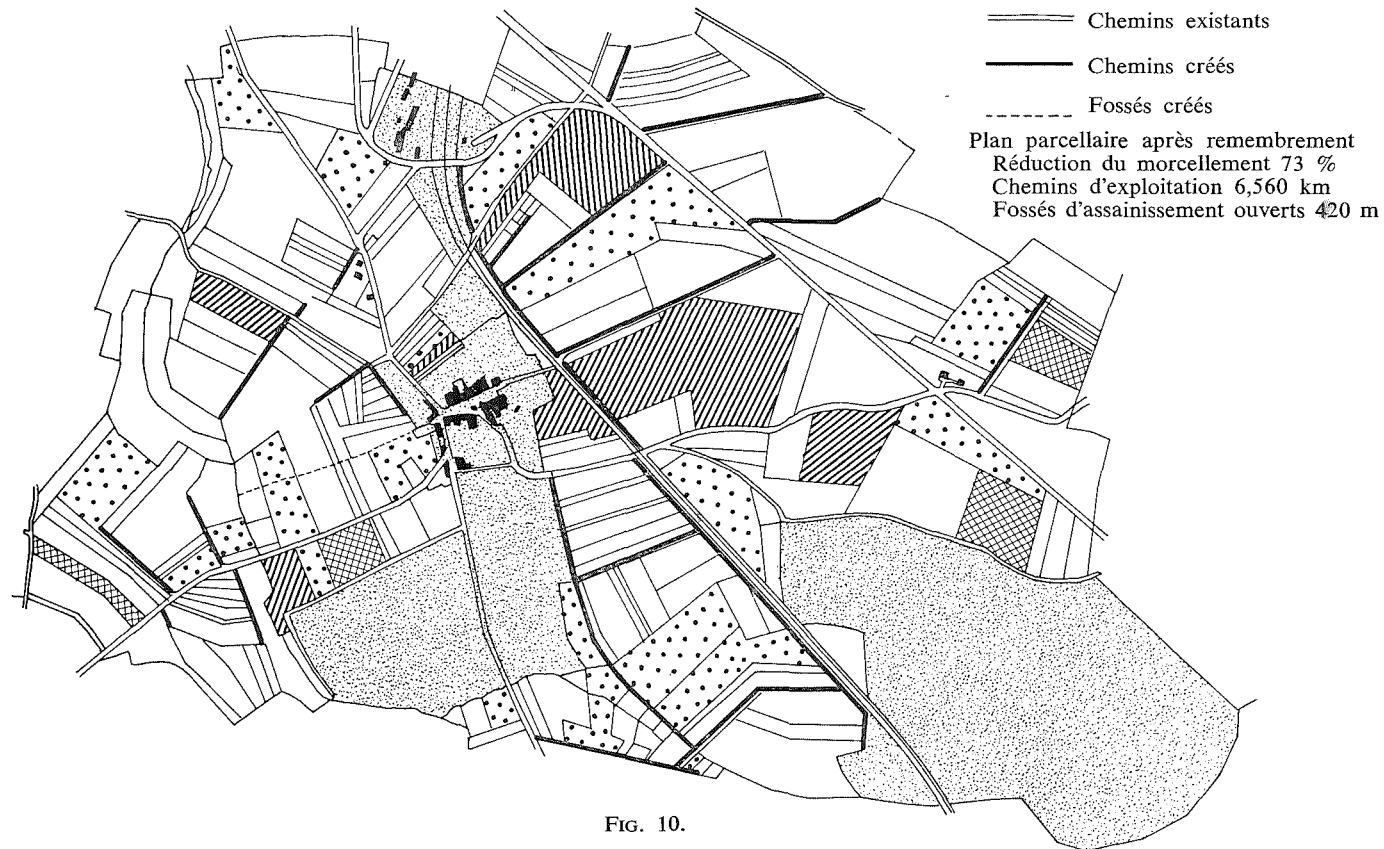


FIG. 10.

opération comptable détermine l'apport de chacun : surface apportée dans chaque classe multipliée par la valeur de l'ha, en « points » de remembrement, et addition des produits. A signaler que contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays, le mesurage des parcelles en situation ancienne est exceptionnel. Sauf en cas de recours, les énonciations cadastrales suffisent.

L'ossature du nouveau parcellaire intègre la plupart des lignes directrices de l'ancien, en particulier les anciens chemins, comme le montrent les figures 9 et 10 relatives au finage de Quevilloncourt, dans la région agricole du Plateau Lorrain, à une trentaine de kilomètres au sud de Nancy, réorganisé en 1924. En dépit des améliorations apportées, il s'agit là d'opérations limitées, qui n'entraînent aucune modification dans la structure du village et dont les conséquences, importantes pour l'évolution du système de culture, sont peu visibles dans le paysage rural.

Ce type de remembrement, déjà ancien, s'oppose nettement à celui d'Anoux, achevé en 1968 (figures 11 et 12). Anoux est une localité à la fois minière et rurale proche de Briey, au cœur de la Lorraine sidérurgique. Le parcellaire ancien, divisé à l'infini, comprenait plus de 4.100 parcelles. Le parcellaire nouveau en compte 250 environ dans les limites de la commune, d'où une augmentation considérable de leur surface moyenne. Le fait le plus intéressant, cependant, est que, pour la première fois, on ait largement tenu compte de l'exploitation, en associant autant que possible les parcelles détenues en propriété et en fermage par chaque exploitant (figure 12). Ceci est la conséquence de l'agrandissement des exploitations, consécutif au mouvement de concentration déjà vu, mais aussi du recul relatif du faire-valoir direct devant les modes de faire-valoir associés. Malheureusement, les opérations de ce genre ne sont possibles actuellement que dans le Pays Haut où la concentration est la plus avancée et où la distorsion entre propriété et exploitation est la plus accusée. Toute cette région est actuellement remembrée (cf. carte), mais nombre d'opérations sont déjà vieilles et leur révision est demandée avec insistance.

Cette harmonisation des structures de propriété et d'exploitation reste impossible pour l'heure dans les secteurs d'évolution lente comme la région de Badonviller à l'est ou la Vôge, bien que les exploitations se soient là aussi étoffées. Mais le gonflement de chacune d'elles s'est fait aux dépens de propriétaires multiples parce qu'il n'y avait pas eu préalablement de concentration efficace de la propriété. Il en résulte

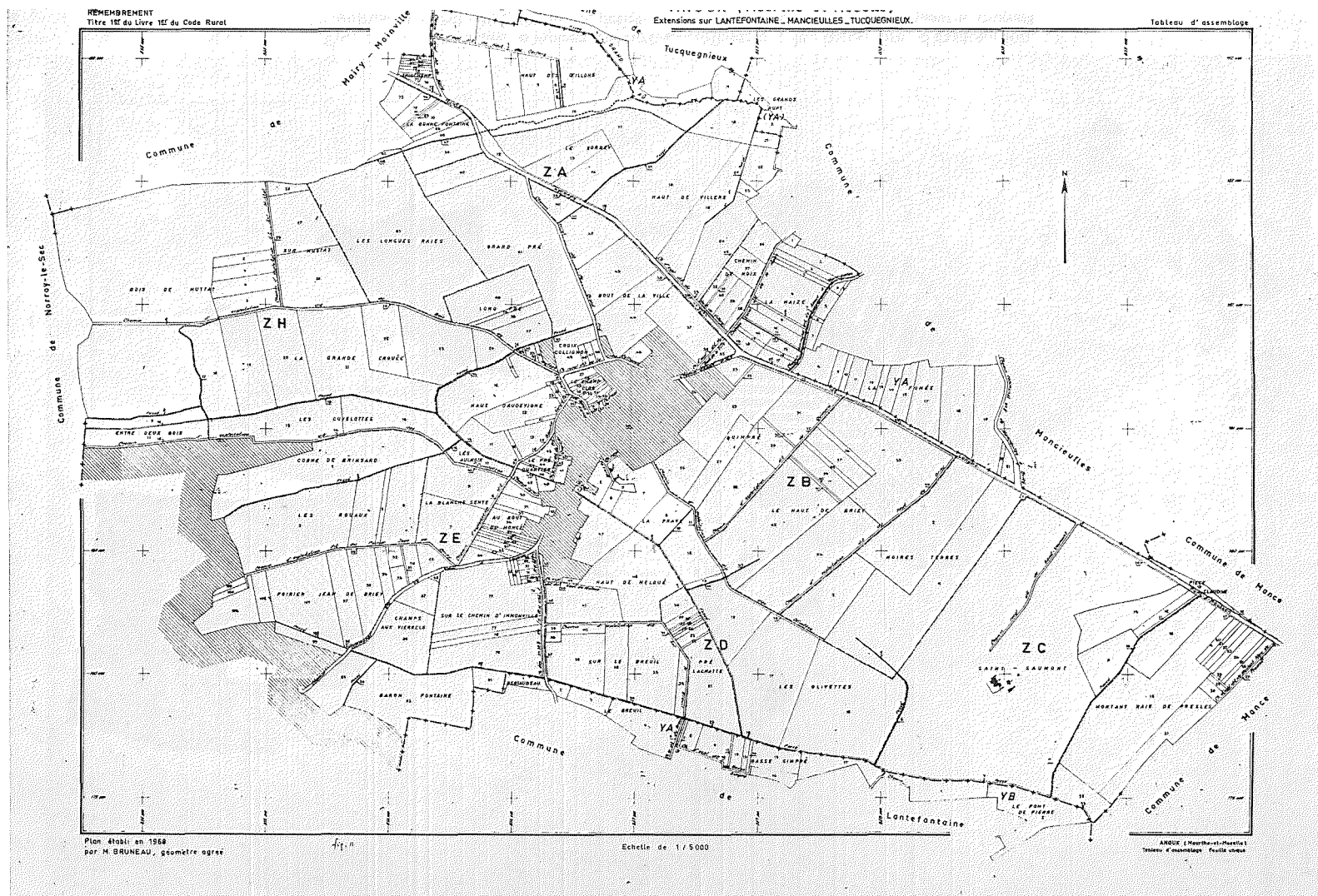


FIG. 11. — Commune d'Anoux (Meurthe-et-Moselle) : type de remembrement récent : le nouveau parcellaire de propriété. Remarquer que l'assiette du village n'est pas comprise dans le périmètre remembré.

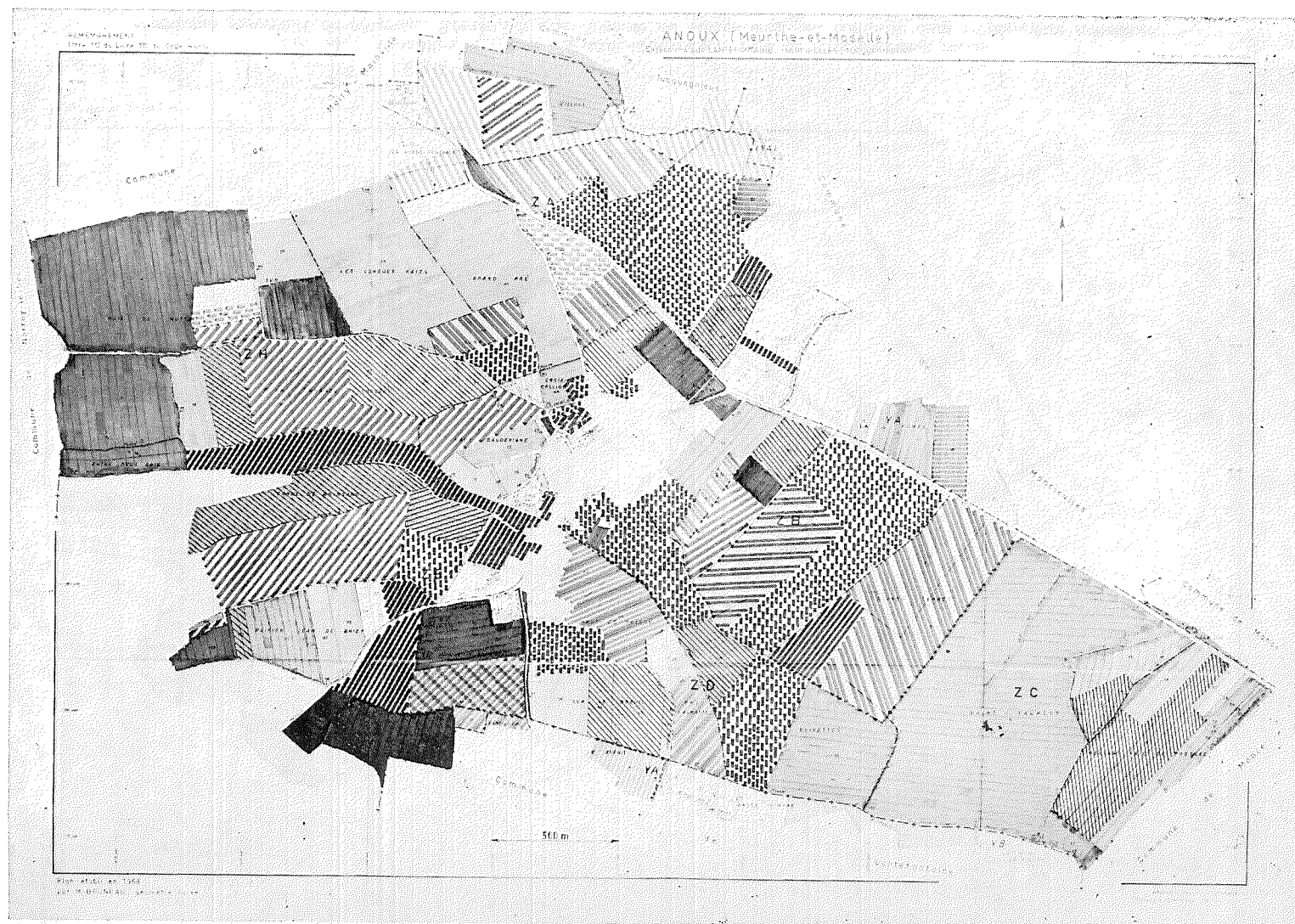


FIG. 12. — Commune d'Anoux (Meurthe-et-Moselle) : le parcellaire d'exploitation. Contraste très net entre grandes et petites exploitations. Ces dernières sont pour la plupart

une insuffisance évidente de la préparation psychologique des intéressés et des conflits multiples.

L'ampleur numérique et spatiale des remembrements en Lorraine ne doit pas faire illusion. La plupart d'entre eux ne sont plus en accord avec la distribution des exploitations et les trois derniers termes de la statistique suivante montrent qu'ils ne suffisent pas à rééquilibrer les structures de l'agriculture lorraine.

TABLEAU VI. — Lorraine

Taille moyenne des exploitations mécanisées	36 ha
Surface moyenne d'une parcelle de culture	1 ha 2
Nombre moyen de parcelles de culture par exploitation mécanisée	29,3
Distance moyenne des parcelles de culture aux sièges des exploitations	1 km 2
Distance annuelle moyenne parcourue pour cultiver une parcelle de culture (A et R)	20 km
Distance annuelle moyenne totale pour cultiver les parcelles de culture	588 km

(Source : *Ministère de l'Agriculture. Mécanisation des exploitations agricoles en 1962 : Lorraine-Alsace*).

D'autant plus qu'ils restent souvent inachevés faute de crédits en ce qui concerne les travaux connexes (travaux d'hydraulique par exemple, revêtement des chemins d'exploitation, etc...).

Certes, ils ont des avantages non négligeables. Etablis sur la base d'une concertation permanente avec les intéressés, au demeurant bien préparés psychologiquement, ils sont peu contestés, ils s'exécutent rapidement, aux moindres frais. Mais il est nécessaire de leur donner une assise plus scientifique, en particulier pour la classification des sols, et de les intégrer à des plans d'aménagement rural.

Dans un proche avenir, ils seront probablement étendus à deux domaines jusqu'alors réservés. Au vignoble des fronts de côte d'une part, dans les secteurs où il semble souhaitable de le ressusciter. D'autre part à l'intérieur du périmètre des villages. Jusqu'alors, la solution des fermes éclatées avait suffi (10). Mais avec les remembrements, l'établis-

(10) J. PELTRE, La maison rurale en Lorraine, dans *Bull. de la Société Lorraine de Etudes locales*, 1960, n° 12.

sement de nouveaux chemins desservant la façade arrière des maisons a permis l'installation d'étables modernes dans le prolongement de celles-ci. Pour donner de l'aisance à ces nouveaux ensembles, pour hâter la transformation de la maison-bloc en maison-cour sans imposer un coûteux déménagement, d'ailleurs très rare jusqu'alors, un remembrement des espaces bâtis est souhaitable. Il n'en résultera pas partout une disparition des annexes agricoles éloignées de la ferme principale. On observe en effet, dans certains villages où le nombre des exploitants reste très fort pour diverses raisons et où sévit une grave pénurie de terre, une tendance très accusée à l'éclatement d'une même exploitation sur plusieurs finages à la fois (11). Ceci accroît notablement le rayon d'action de celle-ci et rend nécessaire l'acquisition de nouveaux ateliers annexes dans les villages périphériques.

Au total, les améliorations foncières réalisées en Lorraine au cours des dernières décades ne sont que des remèdes partiels. De l'avis des responsables régionaux de notre agriculture, elles sont cependant plus satisfaisantes que les améliorations apportées aux systèmes de culture.

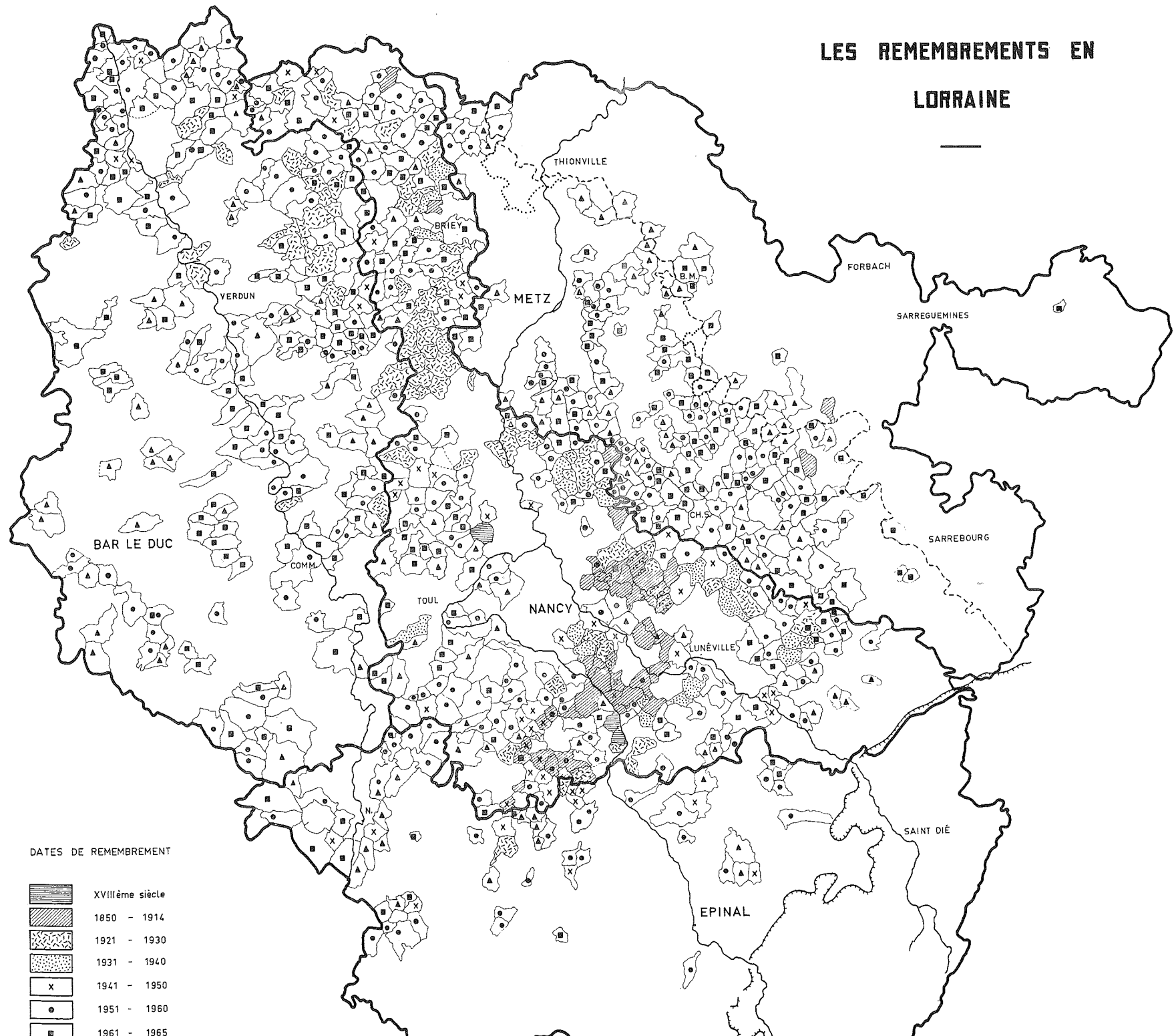
(Institut de géographie, Nancy).

SOURCES





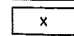
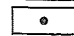

- Renseignements obtenus auprès des organismes compétents dont nous remercions sincèrement les responsables : Directions départementales de l'agriculture, S.A.F.E.R., Délégation régionale du C.N.A.S.E.A. (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), Chambres d'agriculture.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Statistique agricole de la France : 1929. Monographie du département de Meurthe-et-Moselle*, 1937.
- I.N.S.E.E. Direction régionale de Nancy, *Tableaux de l'économie lorraine*, 1966.
- Résultats de l'enquête communautaire sur les structures agricoles en 1967 (4 fascicules départementaux et 1 fascicule Lorraine-Alsace). Service régional de statistique agricole.

(11) Ce problème est actuellement en cours d'étude dans plusieurs villages du Toulous.

LES REMEMBREMENTS EN LORRAINE



DATES DE REMEMBREMENT

	XVIII ^{ème} siècle
	1850 - 1914
	1921 - 1930
	1931 - 1940
	1941 - 1950
	1951 - 1960
	1961 - 1965